

**OBJET**            **INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE  
SUR LE TERRAIN COMMUNAL HB 195 SITUE RUE DU STADE  
A MONTGAILLARD AU PROFIT DES PARCELLES HB 188, 191, 192,  
193 et 194 APPARTENANT AUX CONSORTS GONTHIER**

- \* fond servant communal                            HB 195
- \* au profit des fonds dominants                HB 188, 191, 192, 193 et 194

---

Je vous propose de vous prononcer sur l'institution d'une servitude de passage sur la parcelle communale HB 195 et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Le fond servant est donc la parcelle HB 195. La servitude bénéficiera aux fonds servants des consorts GONTHIER, à savoir les parcelles HB 188, 191, 192, 193 et 194.

Cette servitude est accordée à titre gracieux étant entendu que la réalisation, le financement l'entretien de la desserte ainsi que les frais liés à la formalisation de cette servitude sera à la charge exclusive des consorts Gonthier ou de leurs mandataires.

Juridiquement, il convient de préciser que cette servitude accorde des droits réels sur la parcelle communale. Il ne s'agit pas d'une cession.

La signature de l'acte authentique officialisant juridiquement la servitude de passage devra intervenir dans le délai de quatre (4) mois suivant la prise d'effet de la présente délibération.

Ainsi, dans le cas où la signature de l'acte ne serait pas intervenue selon le délai fixé ci-dessus, l'Assemblée Délibérante pourra à nouveau se prononcer sur l'opportunité de cette servitude, en décidant d'annuler purement et simplement l'institution de la servitude.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

**OBJET** INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE  
SUR LE TERRAIN COMMUNAL HB 195 SITUE RUE DU STADE  
A MONTGAILLARD AU PROFIT DES PARCELLES HB 188, 191, 192,  
193 et 194 APPARTENANT AUX CONSORTS GONTHIER

- \* fond servant communal HB 195
- \* au profit des fonds dominants HB 188, 191, 192, 193 et 194

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve l'institution d'une servitude de passage sur la parcelle communale HB 195 au bénéfice des fonds servants appartenant aux Consorts GONTHIER, à savoir les parcelles HB 188, 191, 192, 193 et 194.

**ARTICLE 2** Accorde cette servitude à titre gracieux étant entendu que la réalisation, le financement, l'entretien de la desserte ainsi que les frais liés à la formalisation de cette servitude seront à la charge exclusive des consorts Gonthier ou de leurs mandataires

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20120929-12546-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2012

**Gilbert ANNETTE**



16012  
DDR

N° 7307 V-R

**DIRECTION GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION

Division du Domaine  
7 avenue André Mairaux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9  
Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS**

**VENTE AMIABLE**

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : <b>2011-411V2077</b>
Affaire suivie par : <b>Lilian SAVIRAYE</b> , évaluateur
Téléphone : <b>02 62 94.05.85</b>
Télécopie : <b>02.62.94.05.83</b>
Courriel : <b>1gdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr</b>

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : Demande du 10/11/2011 complétée le 2/01/2012

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession

4 Propriétaire : COMMUNE DE SAINT DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de: **St Denis – Rue du Stade - Montgaillard**

Sur parcelle cadastrée **HB n° 195** d'une superficie de 17 750 m<sup>2</sup>, une emprise d'environ 300 m<sup>2</sup>.

Terrain nu aménagé sommairement en accès routier et desservant les parcelles HB n° 188-191-192-193 et 194.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au PLU : zone UI

Au PPR : zone bleue Bg

7 Situation locative :

9 Détermination de la valeur vénale actuelle au m<sup>2</sup> : 650 €/m<sup>2</sup>

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle. une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de **deux ans**.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

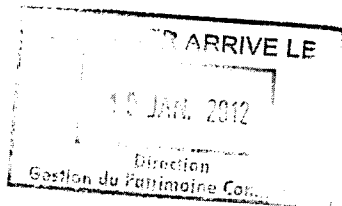
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint Denis, le 6 janvier 2012  
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de LA REUNION

L'Inspecteur des Finances Publiques

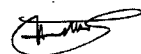
  
Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20120929-12546-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
04/10/2012

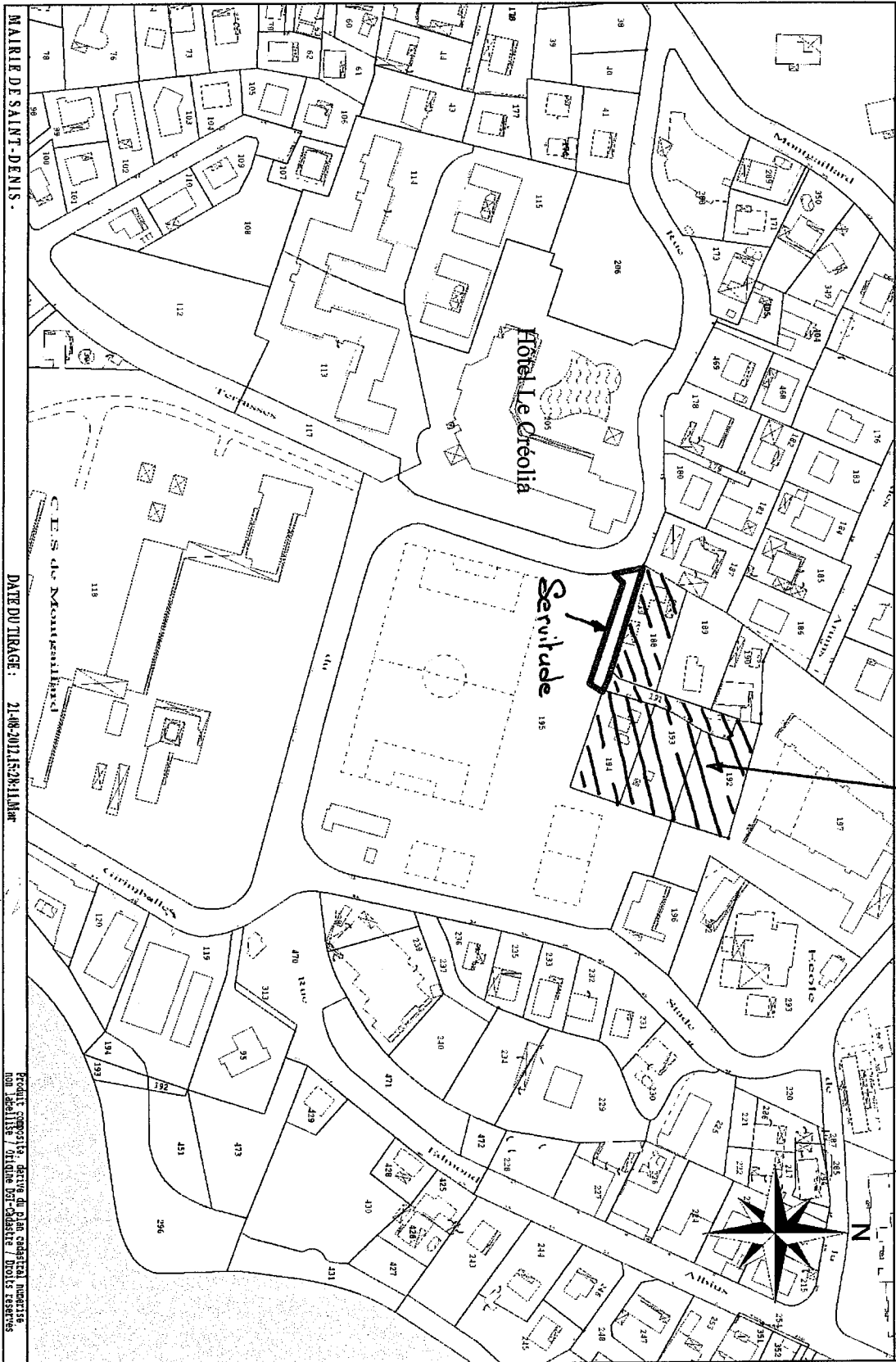


HB195 partie

Plan de situation

Parcelles des Che Gauthier

1 / 2000



MAIRIE DE SAINT-DENIS.

DATE DU TIRAGE : 21-08-2012 à 20h11Mm

Produit numérique, dérivé du plan cadastral numérisé, non révisé / Origine DGT - Cadastre / Droits réservés

Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
04/10/2012